Séance ordinaire du 3 juin 2013

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, mesdames les conseillères Claire Lepage et Carole N. Côté, messieurs les conseillers Éric Poirier, Roland Pelletier, André Lévesque et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Yann Bernier, directeur général adjoint, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de monsieur Éric Poirier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-06-61 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 29 AVRIL ET 6 MAI 2013

Attendu que les photocopies des procès-verbaux des 29 avril et 6 mai 2013 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur André Lévesque, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que le directeur général adjoint soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-06-62 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2013

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Claire Lepage et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de mai 2013 au montant de 50 084,31 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2013 ».

Je, Yann Bernier, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Yann Bernier, directeur général adjoint

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-06-63 ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE MAI 2013

Il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de mai 2013 au montant de 153 813 75 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2013 ».

Je, Yann Bernier, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Yann Bernier, directeur général adjoint

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

RÉS. 2013-06-64 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 107 912 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe « B » dument complétée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Carole N. Côté et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-06-65 ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – HONORAIRES PROFESSIONNELS

Attendu qu'un bâtiment de services sera construit au terrain de baseball au courant de l'été 2013;

Attendu que nous devons recourir aux services d'une firme d'ingénieurs pour les plans et devis;

Attendu que la firme Roche Ingénieurs-Conseils a été approchée pour soumettre un prix pour ses services;

En conséquence, il est proposé par Éric Poirier, appuyé de Roland Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la firme Roche Ingénieurs-Conseils au montant de 9 900 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-06-66 PROJET INFRASTRUCTURES DE SERVICE POUR LES LOISIRS

Attendu qu'un projet a été présenté au programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) volet 2.1 pour la réalisation d'un bâtiment de services et pour l'amélioration des infrastructures existantes pour les terrains de soccer et de baseball;

Attendu que notre projet a été accepté et que nous avons l'intention de réaliser ce dernier;

En conséquence, il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de monsieur André Lévesque et résolu à l'unanimité de confirmer au MAMROT que nous contribuons pour 33 % des coûts et que nous maintiendrons en état les infrastructures qui seront réalisées et ce, pour les prochaines années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-06-67 DON À LA MAISON MARIE-ÉLISABETH DE RIMOUSKI

Attendu que la maison de soins palliatifs Marie-Élisabeth de Rimouski est en campagne de financement;

Attendu que le Conseil municipal considère important d'avoir une telle résidence dans la région;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de madame Claire Lepage et résolu à l'unanimité de verser un montant de 15 000 \$ à la Maison Marie-Élisabeth de Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-06-68 PANNEAU D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Attendu que le Club Lions en collaboration avec la Caisse populaire de la Rivière Neigette et de la Municipalité désirent installer un panneau publicitaire au coin de la route Neigette et de la rue Principale Ouest;

Attendu que le Conseil municipal approuve l'initiative du projet et s'engage à prendre en charge l'entretien du panneau publicitaire pour les années à venir;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Claire Lepage et résolu à l'unanimité de signifier au Club Lions de Saint-Anaclet-de-Lessard notre engagement à prendre la responsabilité du panneau publicitaire qui sera installé au coin de la route Neigette et de la rue Principale Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-06-69 DEMANDE D'APPUI À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – JOSEPH-MARIE FOURNIER

Attendu que la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole;

Attendu que la demande vise l'aliénation d'une partie des terres soit une superficie de 130,06 ha. Le demandeur désire conserver le reste de ses terres soit 68,37 ha;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité doit adresser ses recommandations à la Commission en tenant compte de l'article 12 de la Loi;

Attendu que la Municipalité, par l'intermédiaire d'un officier municipal autorisé, doit compléter les sections 12, 13 et 14 de ce formulaire;

Attendu que le potentiel agricole des lots sont inscrits au classement des sols selon l'Inventaire des Terres du Canada comme étant de classe 0-6, 3-4W;

Attendu que cette demande n'aura pas d'effet, à moyen et long terme, sur le développement des activités agricoles du secteur puisque les lots visés conserveront leur vocation actuelle;

Attendu que les superficies respectives des propriétés à créer seraient suffisantes à la pratique de l'agriculture;

Attendu que la demande est conforme aux règlements municipaux actuellement en vigueur;

Attendu que le Conseil municipal a examiné avec attention cette demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité de recommander à la Commission de protection du territoire agricole d'accepter la demande adressée par monsieur Joseph-Marie Fournier concernant l'aliénation d'une partie de ses terres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-06-70 DEMANDE D'APPUI À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – LOT 3 201 312

Attendu que la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole;

Attendu que la demande vise l'acquisition d'une partie d'une propriété contigüe soit le lot 3 201 312 identifié au cadastre du Québec d'une superficie de 2,6 hectares. Le demandeur désire conserver la vocation agricole du lot visé par la demande;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité doit adresser ses recommandations à la Commission en tenant compte de l'article 12 de la Loi:

Attendu que la Municipalité, par l'intermédiaire d'un officier municipal autorisé, doit compléter les sections 12, 13 et 14 de ce formulaire;

Attendu que le potentiel agricole des lots sont inscrits au classement des sols selon l'Inventaire des Terres du Canada comme étant de classe 3-6T, 5-4TR;

Attendu que cette demande n'aura pas d'effet, à moyen et long terme, sur le développement des activités agricoles du secteur puisque le lot visé conservera sa vocation actuelle;

Attendu que la demande est conforme aux règlements municipaux actuellement en vigueur;

Attendu que le Conseil municipal a examiné avec attention cette demande;

En conséquence, il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de monsieur Éric Poirier et résolu à l'unanimité de recommander à la Commission de protection du territoire agricole d'accepter la demande adressée par monsieur Emmanuel Fournier concernant l'aliénation du lot 3 201 312.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-06-71 EMBAUCHE DU COORDONNATEUR ET DES ENTRAÎNEURS POUR LE SOCCER 2013

Il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de madame Claire Lepage et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de Natan Hazel-Guay à titre de coordonnateur pour le soccer 2013 ainsi que de Francheska Patry, Jessica patry, Noémie Garon, Karianne Claveau, Kerrigan Fast, Érika Dubé, William Fournier, François-Xavier Fiola, Jordan Vignola et Catherine Dion à titre d'entraîneurs. Le salaire fixé pour le coordonnateur est de 14 \$/heure et de 10,15 \$/heure pour les entraîneurs. Les emplois sont temporaires et le nombre d'heure par semaine varie en fonction des heures travaillées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-06-72 EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE ET DES ANIMATEURS POUR LE CAMP DE JOUR 2013

Attendu que des offres d'emploi ont été publiées dans le journal Contact et que des candidats ont été rencontrés en entrevue pour combler les postes d'animateurs et responsables du service de garde;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Lévesque, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité d'embaucher Carole-Anne Banville à titre de coordonnatrice pour le camp de jour 2013 ainsi que de Noémie Garon, Laura Corbin, Sabrina Fournier, Emmanuelle Marois, Marie-Pier Gagnon, Claudia Lavoie, Laurie St-Pierre et Alexandre Beaulieu à titre d'animateur. L'emploi est d'une durée de 8 semaines à raison de 35 heures par semaine. Le salaire fixé pour la coordonnatrice est de 14 \$/heure et de 10,15 \$ pour les animateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est levée.	
Francis St-Pierre, maire	Yann Bernier, directeur général adjoint